ROUBAIX

CHEZ LES MAÇONS

La Chambre syndicale des patrons répond au Syndicat des maçons. — Une réplique des ouvriers. — La grève menace de s'étendre. — Un appel des syndicats roubaisiens en faveur des grévistes.

Nous avons, il y a quelques jours, publié une lettre de M. Cartigny, secrétaire de la Chambre syndicale des ouvriers du Bâtiment. M. Samuel Golfin, qui ne s'épanche que dans le réactionnaire « Journal de Roubaix » (1), adresse à cet organe la réponse suivante, pour réfuter les dires de M. Cartigny, qui lui, porte impartialement ses communiqués à tous les journaux de la localité :

Monsieur le Directeur du
Journal de Roubaix,

M. Cartigny, dans une lettre parue dans tous les journaux, essaie de faire retomber sur les entrepreneurs la responsabilité de la grève, en alléguant qu'ils ont refusé de discuter des revendications des ouvriers avant le 1er avril dernier.

La lettre précitée est remplie d'inexactitudes et je tiens à remettre les choses au point en déclarant :

Que les entrepreneurs de maçonnerie, dans une entrevue avec les représentants du Syndicat ouvrier, au mois de février dernier, leur ont déclaré que, vu la crise industrielle et commerciale qui sévissait à Roubaix, il leur était impossible d'accorder cette année une augmentation de salaire et de demander aux industriels leurs clients une majoration de prix des travaux, mais que, pour l'année prochaine, les tarifs seraient augmentés si possible.

Le Syndicat ouvrier nous a répondu le 25 mars qu'il regrettait que les industriels du commerce à Roubaix (le citoyen Cartigny en reconnaît, aujourd'hui, l'existence), et qu'en dehors cela n'avait rien à voir avec le prix des constructions.

Depuis lors nous n'avons pas varié de conduite. Nous avons écrit à M. le Juge de paix qui offrait sa médiation, mais nous avons dû nous adresser le 1er janvier prochain, une augmentation de 0,05 c. l'heure aux ouvriers maçons, et 0,02 c. aux ouvriers manœuvres, avec reprise immédiate des travaux.

M. de Renty a transmis notre proposition au Syndicat ouvrier qui l'a refusée.

La grève continue donc, de par la volonté du Syndicat ouvrier, qui en supportera toutes les conséquences. Heureusement pour nous, les bons ouvriers, professionnellement et délicatement de plus en plus du Syndicat et ont repris en bon nombre les travaux.

Déjà beaucoup de chantiers sont en activité et dans ce conflit qui dure depuis deux mois, nous avons du quel côté est l'opinion publique. Si les grévistes veulent continuer le chômage, ils y perdront leur temps et leur argent ; quant à nous, nous avons atteint la limite des concessions qu'il nous est possible de faire.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements, mes salutations empressées.

Le président de la Chambre syndicale des entrepreneurs de maçonnerie : S. Golfin

Usant de son droit de réponse, M. Cartigny nous demande de vouloir bien publier ce qui suit :

Monsieur le Directeur du journal
« Avenir de Roubaix-Tourcoing »,

Veuillez, je vous prie, faire paraître cette réponse à M. M. Samuel Golfin :

La chambre syndicale des entrepreneurs de Roubaix, par l'entremise de son président, répond à ma lettre en voulant faire croire au public que ce n'est pas avec moi à discuter la vérité. Il est ainsi, je vais donc répondre un par un mes arguments au sujet de cette grève. L'opinion publique en jugera. Les entrepreneurs ont bien qu'une circulaire en date du 1 octobre 1907, indiquant les revendications des ouvriers. Ces messieurs ont répondu avec empressement par lettre du 10 janvier 1908, qu'ils étudieraient prochaine ment cette dite circulaire, il y avait alors 3 mois et 9 jours que les ouvriers attendaient une réponse. Le 25 février, le Syndicat patronal répond qu'il n'y a guère moyen d'augmenter les ouvriers. Par l'insistance du syndicat ouvrier, ils donnent rendez-vous à deux délégués pour le 5 mars, dans les bureaux de M. Cartigny. Dans cette entrevue, il a été question de crise industrielle, mais les délégués ouvriers n'ont jamais dit que cette crise m'amenait pas.

Leur réponse à ce sujet, la voici : « La crise actuelle n'a rien de commun avec l'industrie du bâtiment. Personnellement, nous avons fait de plus en plus de travaux dans cette crise, par le relard à répondre au syndicat ouvrier ».

Et au nom de ces ouvriers, je proteste énergiquement contre la façon dont M. Golfin interprète leur réponse dans sa lettre au « Journal de Roubaix ». De cette réunion, les délégués sont sortis bredouilles à cause de mauvais entêtement patronal. La grève est déclarée le 18 avril. Le syndicat ouvrier, par une lettre du 22 avril, demande de discuter à nouveau les revendications présentées par lui. Les patrons répondent qu'il n'y a pas lieu de discuter ni de modifier les conditions de travail. Par l'intermédiaire de M. le Juge de paix de Renty, à la date du 16 mai, les patrons font savoir qu'ils ne peuvent absolument rien donner. Voilà bien la « fin de non-recevoir » qu'ils ont à ne point faire un pas en avant pour l'amélioration du sort de leurs ouvriers. Dans le milieu de mois de juin, M. Golfin reçoit une lettre du syndicat ouvrier lui demandant s'il va passer par le chemin de l'arbitrage ou celui de l'inconnu. Toujours pas de réponse. Donc, du 16 mai au 24 juin, le syndicat reste dans l'attente. Le 24 juin, sur l'entremise de M. le Juge de paix, les ouvriers reçoivent des offres inacceptables. Pour ce qui est des ouvriers qui abandonnent la grève, c'est là est absolument faux ; ils abandonnent la ville, mais ils soutiennent pécuniairement leurs camarades en grève pour leurs justes revendications. Allons, Messieurs les patrons, soyez un peu plus raisonnables et la grève sera chose finie. D'après les offres faites par le syndicat ouvrier au patronat, et par l'intermédiaire de M. le Juge de paix, le 24 juin, les ouvriers attendent l'entrevue demandée.

Veuillez agréer, etc.

CARTIGNY.

D'autre part, la grève ne paralysant pas devoir prendre fin, l'Union des Syndicats Roubaisiens vient de lancer l'appel suivant, en faveur des maçons :

Camarades,

Depuis bientôt 3 mois, nos camarades ouvriers maçons luttent avec un courage admirable pour obtenir une augmentation de salaire.

Malgré la longue durée de cette grève, messieurs les patrons s'obstinent, toujours dans leur entêtement farouche. Ils ne veulent faire aucune concession à leurs ouvriers.

Les maçons en grève doivent être soutenus dans leur lutte. Les camarades de tous les syndicats doivent tous faire l'effort nécessaire pour permettre la résistance aux vaillants qui depuis si longtemps tiennent avec l'énergie du désespoir pour obtenir satisfaction.

Ouvriers syndiqués ! Il faut, et vous voulez que nos camarades maçons sortent victorieux de cette lutte, que votre solidarité se traduise non plus par des paroles, mais par des actes. Il ne suffit plus de crier qu'il faut les soutenir, il faut agir pour le faire.

A la dernière assemblée de l'Union des Syndicats a décidé le 25 juin, il a été décidé qu'il serait créé un timbre spécial dit « de solidarité » ce timbre serait délivré par les grévistes eux-mêmes à tout syndiqué qui leur donnerait 0,10 centimes, et apposé comme un témoignage de solidarité ouvrière sur la couverture intérieure du livret des syndiqués. A cet effet, chaque dimanche et jusqu'à la fin de la grève des maçons, les délégués grévistes, munis de timbres spéciaux accompagneront les collecteurs des syndicats dans leur tournée au domicile des syndiqués.

Nous avons la conviction que chaque syndiqué saura faire, toutes les semaines, un sacrifice — si minime soit-il — pour ses frères de lutte. Il faut que la grève des maçons (grève juste et légitime) se termine par une victoire ouvrière.

Que l'élément syndicat plus fort et plus conscient chaque jour, le comprenne. Que tous les ouvriers syndiqués fassent leur devoir pour leurs camarades syndiqués. Qu'ils versent chaque dimanche leur obole et la victoire est certaine.

Camarades, n'oublions pas notre fière devise : Tous pour chacun ! Chacun pour tous !

Syndicats adhérents à l'Union des Syndicats Roubaisiens

Syndicats des Garçons Brasseurs — des Garçons Boulangers — des Ouvriers Charpentiers-Menuisiers — des Ouvriers Chaudronniers en Fer — des Ouvriers Charretiers-Camionneurs — des Ouvriers Couvreurs — des Ouvriers Cordonniers — des Ouvriers Débardeurs — des Ouvriers Lithographes — des Ouvriers Mouleurs en Fer — des Ouvriers Maçons — des Ouvriers Peintres — des Ouvriers Papiers-Tuilleurs — des Ouvriers Plafonneurs — des Ouvriers Fondeurs — des Ouvriers du Textile — des Ouvriers Typographes — des Ouvriers Tressiers — des Ouvriers Tailleurs de Pierres blanches — des Ouvriers Tailleurs de Pierres bleues.

⁂

On nous demande la publication des deux notes suivantes :

L'Union des Syndicats de Roubaix, dans sa réunion du jeudi 25 juin, a décidé, à l'unanimité, de prendre en main la cause des ouvriers maçons et aides en grève depuis plusieurs mois.

Tous les Syndicats adhérents à l'Union ont décidé que les 15.000 membres qui composent leurs organisations auraient financièrement et jusque la fin du conflit les vaillants grévistes dans la lutte qu'ils soutiennent pour le triomphe de leurs justes revendications.

L'Union des Syndicats.

— La corporation des ouvriers maçons et aides de Roubaix et environs réunie en assemblée générale le vendredi 26 juin, à 9 heures du matin, en son local, rue Decrème, 162, après avoir entendu l'exposé du Comité de la grève, concernant l'attitude prise par l'Union des Syndicats, et vu l'intransigeance patronale à rester dans le mutisme le plus complet malgré les demandes réitérées de conciliation faites non les ouvriers par l'entremise de M. le juge de paix, de Renty, vote à l'unanimité la continuation de la grève jusqu'à complète satisfaction et lève la séance en criant : Vive l'Union des Syndicats ! Vive la grève ! Vive le Syndicat !

Le Bureau de la Corporation des ouvriers maçons remercie l'Union des Syndicats de l'initiative prise par elle en faveur de la grève des maçons.

Le Comité de la grève.

GRAVE ACCIDENT DE TRAMWAY

Samedi, vers huit heures du soir, Mlle Duhamel Hélène, âgée de 24 ans, caissière chez M. Boussu-Cuvelier, quincaillier, Grande-Rue, voulait de monter sur le tramway de Wattrelos pour retourner chez elle, hameau du Crétinier, lorsque son portemonnaie tomba sur le sol. En descendant pour le ramasser, Mlle Duhamel glissa sur le pavé et tombant sous le tramway, le main gauche fut écrasée par les roues de la remorque.

Relevée par des témoins de l'accident, la blessée fut conduite à la pharmacie populaire où un docteur de la ville lui donna les premiers soins. L'amputation de trois doigts sera faite aujourd'hui.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Nous lisons dans le Bulletin hebdomadaire :

Comité. — Réunion mensuelle obligatoire dimanche 28 juin, à 10 heures 1/4 précises, au local. Ordre du jour : Présentation du bureau administratif ; élection du successeur ; demande de subvention à la Chambre de Commerce, à l'Etat, à la Ville ; participation au Carnaval d'Eté, propositions de M. Duprez.

Groupe mécanique. — L'intéressante réunion-causerie dans laquelle M. Loiseau, ingénieur électricien, traitera de l'« Application de l'électricité à l'industrie textile », a été fixée par le bureau du groupe au dimanche 19 juillet, à 10 heures précises, au local.

Le sujet choisi est tout à fait d'actualité et présentera le plus vif intérêt. Nous invitons tous nos camarades du groupe à y assister ; un nombreux auditoire montrera à M. Loiseau combien son dévouement est apprécié et sera un encouragement pour le bureau du groupe.

L'invitation s'adresse tout spécialement à tous les membres des autres groupes que la question peut intéresser.

Excursion de Rouen-Le Havre des 2, 3, 4 Août prochain.

Groupe peignage et filature. — Tous les sociétaires qui ont pu participer aux sorties antérieures du groupe en ont toujours remarqué la parfaite organisation. Les mêmes soins ont présidé à l'élaboration du programme et à la mise au point des divers détails de la présente excursion.

Celle-ci se déroulera pendant 3 jours dans une région d'un pittoresque admirable ; elle comprendra, en outre, toute une série de visites des plus instructives : celles de l'« Ecole Pratique de Filature du Rouen, des établissements d'impression Blosselleyre et Maromme, des Forges et Chantiers de la Méditerranée, d'un peuplement de la Compagnie transatlantique, des fonderies et fabriques de canons de MM. Schneider et Cie, et des chantiers de MM. Normand, constructeurs de torpilleurs ».

En présence d'un pareil programme, et en considération du coût total peu élevé du voyage, qui ne dépasse pas 70 francs, nul doute qu'un grand nombre de sociétaires ne s'empressent d'adhérer à cette belle excursion. Ils sont priés de s'inscrire au plus tôt, maintenant au local, rue de Mulhouse, 21, président du groupe, 3, rue de Gênes, ou encore à l'un des membres du Comité.

FÉDÉRATION DES AMICALES DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE ROUBAIX

La fête de l'Enseignement organisée par la dite Fédération, s'annonce comme devant obtenir le plus grand succès.

M. Lyon, recteur de l'Académie de Lille, délégué de M. le Ministre de l'Instruction publique, la présidera. M. le général Sève, commandant la 2e brigade de cavalerie à Lille, a été délégué par M. le Ministre de la Guerre pour assister à la cérémonie militaire du matin qui aura lieu à onze heures, au Rond-Point du Parc Barbieux. Le programme de la fête comprend 3 parties : 1e matin, à 11 heures, au Parc Barbieux, remise d'un drapeau à la section de Tir et à la délégation militaire des Amicales de Roubaix et des environs. A cette cérémonie figureront les drapeaux d'un grand nombre de sociétés de gymnastique affiliées à l'union des sociétés de gymnastique de France et de Sociétés d'Anciens militaires, etc.

L'excellente phalange musicale des Anciens soldats musiciens français y participera. M. le général Sève sera entouré d'un grand nombre d'officiers, de M. le colonel Comte, du 43e de ligne, de M. Desplanques, président des Sociétés de préparation militaire, etc. Immédiatement après la fête militaire, défilé de la section en armes précédé de la musique des anciens soldats musiciens français qui suivront l'itinéraire suivant : boulevard de Paris, boulevard Gambetta, place de la Liberté, Grande-Rue, Grande-Place, rue de la Gare, rue Blanchemaille, place Chapelle-Notre-Dame, rue du Collège, Institut Turgot (dislocation).

A deux heures, Hôtel Ferrariès, déjeuner intime offert aux autorités et aux notabilités invitées par la Fédération. A quatre heures, à l'Institut Turgot, où un siège spécial lui a été ménagé par M. Montpellier, inauguration du buste du président sous la présidence de M. le Recteur, délégué du Ministre qui sera accompagné de M. le directeur départemental et de M. Hinzelin, préfet, maire et d'un grand nombre de notabilités. A 7 heures à la soir, grande fête de nuit au square Pierre Cateau, avec le concours des Sociétés de gymnastique « La Roubaisienne » et l'« Andrésie », des Sociétés « Le Cercle Moderne » et des « Enfants de la Lyre » de Wattrelos. — A l'issue de la fête, grand feu d'artifice.

LES VOLS

M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement, a ouvert une enquête au sujet d'un vol d'articles de lingerie et de bonneterie commis dans un magasin situé dans la cour de l'estaminet de la rue Pierre-Motte, au préjudice de M. Hermalstenne Paul, marchand de place, demeurant rue des Charpentiers, 36.

Le coupable est connu et un mandat de quatorze francs a été dérobé chez M. François Desgardins, rue Perrot, 38, par les nommés Salingue Alfred, 27 ans, surveillant, et Vandervelde Pierre, épouse Tombuyser, 24 ans, soigneuse, demeurant ensemble en garni, chez le plaignant.

— Entre midi et deux heures, des malfaiteurs inconnus ont pénétré dans une salle attenante à la maison de campagne de M. Pierrart-Scrive, rue de Barbieux, 21. Ils ont fracturé quelques meubles et emporté pour 250 francs de bibelots et divers. La porte de la salle donnant sur le jardin n'était pas fermée.

— Une enquête est ouverte par M. Delfeil, commissaire de police du 2e arrondissement, au sujet d'une tentative de vol commise dans la nuit de samedi à dimanche, entre minuit et une heure du matin, rue de la Mackellerie, 16, chez Mme veuve Dubuil. Un volet a été ouvert et un carreau brisé. Le bruit a réveillé Mme Dubuil qui a mis en fuite les cambrioleurs en criant : « Au voleur ! »

CARNAVAL D'ÉTÉ

Le groupe des invalides tiendra une réunion pour son nouvel local, place du Trithom, n° 3, estaminet du Rinteu, chez M. Alfred Rosez, le dimanche 28 juin, à 7 h. 3 du soir. Ordre du jour : Renouvellement de la Commission.

UNE PROTESTATION

Le nommé Joseph Caillaux, rue Dupuitre, 88, qui est une fixe récemment avec un sieur Doudringhien, nous écrit pour nous dire que contrairement à ce que nous avons dit, ce n'est pas lui qui a été attaqué ; que de plus il y a 18 ans qu'il n'est pas allé en Belgique, que des fois, il n'est pas un fraudeur.

LUNDI 29, à 3 heures, aux Galeries Lilloises : Gants fil longs tout à jours, ou mais unie manchette à jours, vel. 2 fr., vend. 1.20. 45479

AMICALE RUE BREZIN

Les sociétaires n'ayant pas encore retiré leur invitation pour les diverses parties de la fête organisée en l'honneur d'Hippolyte Carron, pourront les prendre, à l'école, aujourd'hui, dimanche de 10 à 11 heures du matin. Le concours de tir se continue cette nuit et toutes nuits prochaines. Le nombre de lots est déjà notablement augmenté.

PETITES NOUVELLES

Procès-verbal a été dressé à la charge de Amandine Hermia, veuve Vinois, demeurant rue des Champs, 23, pour mauvaise tenue de son registre de logement.

Les délégués relatifs aux contributions des patentes 1er trimestre et des poids et mesures (1re partie) sont déposés chez Mlle Jes Percepteurs et mis en recouvrement à partir de ce jour.

SAVON du CONGO blanchiment du linge **Victor VAISSIER**

EN AVANT LA MUSIQUE !

Voici le programme du concert qui sera donné par la Société « Fanfare des Tisseurs du Jean Plus ». le dimanche 28 juin, de 4 h. 3 à 6 h. 3, du soir, au Parc de Barbieux : Marche militaire : « La Bodinette » — Polka pour clarinette. — Une Pensée à Rome. — Marche Romaine. — Souvenir d'Alsace. — Jeanne Maillotte. — Marche Militaire avec timbours et clairons.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Barthélemy Delporte, boulevard de Colmar, 9 — Suzanne Dupuis, rue du Jean Plus, 31 — Henriette Bernard, quai de Gand, à bord du *Ville de Roubaix* — Louise Desjardins, rue de l'Ouest, 1 — Paul Gabriel, rue des Fleurs, 32 — Albert Braye, boulevard de Cambrai — Pierre Guébais, rue du Nord, 4.

MARIAGES. — Néant.

DÉCÈS. — Entre : Victor Lobrechi, tisserand, rue du Caire, cour Larmuir, 4 et Marie Lagrez, soigneuse, rue des Fleurs, cour Dubrouvin, 51 — Pierre Vandenbrouck, plombier, à Wattrelos et Hélène Lagrez, couturière, rue des Charpentiers, 14.

MARIAGES. — Entre : Louis Deren, rattacheur à Tourcoing et Marie Walewyn, soigneuse, rue de France, cour Cosman-Gadenne, 14 — Albert Deja, donneur de fils, rue de Toulouse, 12 et Adolphine Degrave, fileuse-peigneuse, même adresse — Louis Nullin, apprêteur, rue de la Bulance, 134 et Zulma Trachet, piquéuse, rue Fourcroy, 25 — Lucien Bal, sous-brigadier des douanes, rue de Bilbao 28 et Célina Dewaghe, sans profession, même adresse — Constant Vanguttick, sculpteur à Barbieu et Julia Vanghoek, demoiselle de magasin à Wattrelos.

DÉCÈS. — Celestie Mombaerts, 27 ans, journalière, rue Nouvelle — Emile Coulombier, 46 ans, apprêteur, rue de Fontenoy, 115 — Françoise Vandewalle, 78 ans, ménagère, avenue Julien-Lagache — Jean Brunin, 67 ans, sans profession, avenue Julien-Lagache — Marie Giéry, 1 an, rue des Parfumeurs, 31.

MONT-DE-PIÉTÉ.

TOURCOING

NI FLEURS NI COURONNES

Voilà une mention qui se lit depuis plusieurs années déjà au bas des lettres de faire-part, et, *a priori*, elle a le don de choquer.

C'est qu'en effet cette mention si malencontreuse n'a pas souvent été inspirée par un acte de volonté du défunt.

La plupart du temps, du contraire, le défunt, dont la chaîne funèbre ni la sépulture ne doivent porter « *ni fleurs ni couronnes* », parce qu'ainsi en décident ses survivants, était une personne qui aimait les fleurs de son vivant.

Or, il est inadmissible que celui qui a aimé les fleurs puisse les haïnir, les proscrire de sa tombe.

Un exemple se place ici, qui est cité par un de nos confrères parisiens, M. Lucien Descaves, dans le *Journal* :

Aux funérailles récentes de François Coppée, les lettres de faire-part portaient la fameuse mention qui nous occupe. Or, François Coppée était de ceux qui, entre tous, adoraient les fleurs.

C'est lui qui avait écrit à la suite de l'attention délicate d'un horticulteur, qui avait baptisé une rose nouvelle du nom de l'écrivain :

« Ma rose !... Fleurir, disait-il, rose pieuse, pour le paisible cimetière... Sois de toutes les fêtes et de tous les deuils. Prodigue-toi pour parfumer l'amour et la Mort ! »

Coppée n'avait certainement pas répudié les fleurs.

Mais qui donc a pu décider, un beau jour, qu'on ne devait plus accorder aux défunts « ni fleurs ni couronnes » ?

Le confrère que nous avons cité a tenu à le rechercher, et ses recherches ne furent pas longues, dit-il. « On me mit sous les yeux une petite brochure de quatre pages, que le père Hippolyte Leroy, de la Compagnie de Jésus, répandit à profusion dans le diocèse de Paris, vers la fin de l'année 1899.

« Lopuscule portait pour titre : Pour nos défunts, et, en sous titre : ni fleurs ni couronnes.

« Il était, disait l'auteur, la protestation chrétienne sens et du sens chrétien contre un véritable abus.

« Les gerbes et ces couronnes, jetées sur un char funèbre, ajoutait le père Leroy, n'accordent mal avec la tristesse et les graves leçons de la mort. C'est de nos prières que les défunts ont besoin. Vainqueurs, pourquoi nous refuserions-nous à l'habitude de substituer aux fleurs et aux couronnes l'offrande d'un certain nombre de messes.

Voilà d'où est parti le mouvement.

C'est encore l'action néfaste d'un Jésuite que l'on relève dans cette question.

Nous curés ont approuvé l'idée qui leur parut heureuse.

Que les horticulteurs, que les commerçants en articles de deuil pâtissent, qu'importe !

L'argent des *fleurs et des couronnes* fera bien mieux dans notre escarcelle à nous.

Et, pour cela, les cléricaux, en temps de période électorale, ne manquent pas de faire portes pour le petit commerce sans exception.

Ça se voit, et les commerçants lésés par l'application des principes du père Leroy en sont tout à fait convaincus.

ACCIDENT D'AUTOMOBILE

On mande de Rouen que M. de Surmont, de Tourcoing, et son chauffeur, Duvermont se rendaient de Paris-Plage à Cléres, en automobile, quand, aux Hayons, près Neufchâtel, l'auto fit une terrible embardée sur des peupliers, projetant les voyageurs sur le sol. Le choc fut si violent que la voiture fut réduite en miettes.

M. Duvermont s'est relevé avec de légères blessures à la face. M. de Surmont en a été quitte avec quelques contusions.

ACCIDENT A UN GARÇON BRASSEUR

M. Pierre Goessens, 37 ans, garçon brasseur, au service de MM. Roussel et Bonte, brasseurs, est tombé dans un escalier de cave en descendant une rondelle de bière. Forte contusion de la région dorsale, et plaie par arrachement de la face dorsale de la main gauche. M. le docteur Desbonnets a donné ses soins au blessé et évalue la durée de son mal à 15 jours.

L'ACCIDENT MORTEL DE LA PLACE THIERS

Hier après midi on a reçu les chèques de Mlle Marie-Louise Nempotte, malheureuse victime de l'accident de la place Thiers. Quelques parents, dont le père de la défunte, sont de 82 ans, suivaient le cercueil.

Hier après-midi il a été procédé, rue de Roubaix, avec la voiture E. 314, à des expériences de manœuvre du frein, en présence de M. Dumas, directeur de la compagnie. Cette expérience a eu lieu avec la plus grande prudence, entre la place Sébastopol et le pont-viaduc. Le frein a parfaitement fonctionné. On en conclu qu'il a également fonctionné normalement rue Faidherbe. Seule, la pente très accentuée n'a pas permis à cet plus rapide de la voiture qui glissa quelques mètres après le serrement à bloc du frein.

« ECHO DE LA FRONTIÈRE »

L'orphéon « l'Echo de la Frontière » se rendra au festival de Douai le 12 juillet et celui d'Ostende le 26. Les personnes désireuses de l'accompagner, afin de profiter de la réduction du voyage, sont priées de se faire inscrire au Bureau, rue Achille-Testelin, 284, au moins huit jours avant les dates précitées.

LES COURSES DE TOURCOING

C'est aujourd'hui la grande réunion de Tourcoing. Le temps s'annonce superbe et l'assistance sera certainement des plus nombreuses. Les chemins seront fournis et nous engageons vivement les amateurs à passer leur après-midi à l'hippodrome du Brun-Pain.

Voici nos pronostics :

Prix du Conseil Général (trot monté ou attelé), 3.000 francs. 3.200 mètres, Frichti, Fada.

Prix de Beaumouvier (partie libre, trot), Dwins, Doublure.

Ier prix de la Société Sportive d'encouragement (haies), Gracious II, Rhamnus.

Prix des Officiers, Djenny, Malamadour.

2e Prix de la Société sportive d'encouragement, Pilote du Diable, Jean-des-Bois.

Cross-Country militaire, Rip, Nevers.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— M. Adolphe Beckman, 39 ans, ébarbeur au peignage de MM. Lorthioir Frères, rue Charles-Wallaine, a heurté du pied gauche le bâti d'un métier. Entorse avec plaie contuse. Docteur Julien, 12 jours.

— M. L.B Busschart, 23 ans, rattacheur chez M. Alexandre Joire, a eu l'articulaire gauche cassée par une bagnette de métier. Plaie septique. Docteur Vienne, dix jours.

— M. Arthur Huysslaert, 39 ans, fileur au peignage de Mme veuve Fouan-Lemin et fils, rue de Roubaix, est tombé d'une désinvolture et s'est fait une fracture de la première phalange du gros orteil avec plaie du pied gauche et contusion du poignet droit. Docteur Acrle, un mois.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Il est rappelé aux pâtissiers, Français et étrangers, qui désireraient prendre part à la fournitures des brioches pour le 14 juillet, qu'ils doivent déposer dans la matinée de lundi 29 juin (de 8 h. 3 à 9 h. 3 du matin, à la mairie, (Bureau des Ecoles), deux échantillons du poids moyen de 90 à 100 grammes.

SERVICE MILITAIRE. — SOUTIENS DE FAMILLE

Le Maire de la ville de Tourcoing a l'honneur d'informer les familles des jeunes gens déclarés aptes au service militaire en 1908, appartenant soit à la classe 1907, soit comme ajournés, à la classe 1906, qui n'ont pas encore obtenu la réduction de 0,75 c. prévue par l'article 22 de la loi du 21 mars 1905 et qui se croiraient des droits à cette bienfaitrice, qu'elles doivent, dans le plus bref délai, se présenter à la Mairie, Bureau Militaire, pour y déposer leur demande.

SOLIDARITE REPUBLICAINE

Les membres de la 8e section de la « Solidarité Républicaine » sont instamment priés d'assister à une réunion spéciale de la section qui se tiendra aujourd'hui dimanche 28 juin, à 7 h. 1/2 du soir, chez M. Ernest Dhuze, cabaretier, rue Balzac, 13.

La réunion sera présidée par un membre de l'administration.

Une causerie sera faite par un membre de la section et sera suivie d'un entretien du plus haut intérêt donné par le président et concernant certaines dispositions nouvelles qui seront apportées dans l'intérêt de la section. — Le président, G. SALBERT.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Fontier Germaine, rue de l'Alma, 9 — Leman Angèle, rue Saint-Roch — Delattre Robert, rue de Rivoli, 33 — Fluquet Henri, rue de Guisnes, 76 — Fourneau Robert, rue du Moulin, 54.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. — Entre : Catteau Fleurisse, tisserand, rue Fin-de-la-Guerre, 91 et Bonte Cécile, mécanicien, rue Fin-de-la-Guerre, cour Pouchain, 37 — Dejonghe Julien, mouleur, rue Hoche, 27 et Delnatte Jeanne, soigneuse, rue de Roubaix, 6 — Deschamps Achille, employé de commerce, rue Marceau, 8 et Leweurs Marguerite, ouvrière, rue Nationale, 26 — Gruson Ferdinand, Henri, frieur, rue Arago, 19 et Despaux Marie, tisseuse, rue de Lille, 202 — Gheqquier Fortuné, apprêteur, rue de Tunis, 17 et Duforest Berthe, bobineuse, rue du Maréchal-Brune, 50 — Roussel Arthur, fileur, rue du Clocher 28 et Delcourt Valentine, doubleuse, rue Ingres, 124 — Lecel Victor, négociant, Grande-Place et Corset Alphonsine, sans profession, rue Nationale, 16 — Libert Cyrille, magasinier, rue du Brun-Pain, 211 et Pouly Hermance, encaisseuse, rue des Marchettes 52 — Mantaut Joseph, teinturier, quai des Marbreries et Herreyvel Marie, ciqueteuse, rue des Œillets — Roussel Henri, tisserand, rue Fénelon 6 et Burgraeve Marguerite, bobineuse, rue de Roubaix, 110 — Vanlaemine Charles, substituant, rue Lodi, 4 et Aernout Irma, rue de Bavai, 31 — Willems Achille, rue de Mouscron, 37 et Samain Lucile, dévideuse, rue de Mouscron 18.

MARIAGES. — Entre : Bailly Jean, mécanicien et Picavet Germaine, dévideuse, — Dewaele Paul, tisserand et Corbonnier Adelina, dessinée — Leroux Paul, mécanicien et Deryckx Hélène, soigneuse — Maillet Gustave, ajusteur et Deschamps Flore, pelotonneuse.

DÉCÈS. — Entre : Martine, 53 ans, sans profession, rue de Verdun, 37.

AUTOUR DE LILLE

LINSELLES. — DIRES LA VÉRITÉ. — La Séparation de l'Eglise et de l'Etat est depuis longtemps une fait accompli, les inventaires avec leur mise en scène organisée par les meneurs de l'Action libérale pour tromper le peuple ne sont plus qu'un lointain souvenir. Eh bien, toutes ces choses oubliées, bien oubliées en France, servent encore aux cléricaux insolents pour maintenir dans le monde des dévots contre la République démocratique et sociale une agitation aussi impudente qu'ridicule. Les bons messieurs que nous ne nommerons pas — leurs noms se trouvent sur toutes les bouches — ne cessent, dans leurs visites à domicile, de crier à la persécution. Il ne manque, aux dires de ces gens, aucune des aménités que d'ici sévèrent. Ils voient la persécution partout alors qu'elle est nulle part.

La liberté de conscience qui n'existait pas sous la monarchie n'existe-t-elle pas aujourd'hui ? Les églises ne sont-elles pas laissées gratuitement à la libre disposition des fidèles ? Les curés n'ont-ils pas la pleine liberté de vendre leurs sacrements, de faire payer les indulgences, de céder avec rabais des parts de paradis, d'inventer des dévotions nouvelles très lucratives ? leur vente des messes-basses et des messes chantées est-elle tant soit peu contrariée ? N'est-ce pas la faculté, malheureusement gênée, de profiter de l'ignorance du peuple et de la bêtise humaine pour faire passer dans leur poche le contenu des poches des autres ? Depuis la suppression du budget des cultes, sont-ils privés de ressources ?

Ils le disent, mais ce n'est pas vrai.

Outre l'argent fourni aux curés par les masses quotidiennes, par les enterrements, les mariages et toutes les petites industries cléricales, ces messieurs passent encore au bureau du percepteur pour toucher les honoraires et les subventions que leur fournit le gouvernement de la République. Certainement, Monsieur le curé de Linselles reçoit au moins tous les ans 600 francs. Et les quêtes pour le culte ? Mais ! Mais ces quêtes de cité ! Vient-on pour les nafs qui mordent à l'hameçon sacerdotal.

Non ! non ! mille fois non ! les curés ne sont pas privés de ressources et beaucoup de travailleurs ouvrières vivraient aisément avec leur superflu. Les catholiques ont-ils moins de liberté que par le passé ? Ne sont-ils pas libres de pratiquer leur religion comme ils l'entendent ? Nous ne le pensons pas. Les cléricaux rabâchent moins dans quand ils crient à la persécution ! Ayez un peu de franchise, messieurs, ne trompez plus le peuple, dites la vérité.

NEUVILLE-EN-FERRAIN. — Le géomètre chargé de la rédaction du cadastre de la commune de Neuville-en-Ferrain informe MM. les propriétaires, fermiers ou occupeurs, qu'il suspend provisoirement les travaux en plaine pour les reprendre après la moisson. Les opérations d'arpentage ne seront pas interrompus, car elles sont continuées dès maintenant par le passage du géomètre dans la propriété bâtie. Il commence à opérer au Riquons-Tout, puis se rendra au Bourquet, à la Forgette, à la Vieille-Motte, pour terminer vers la place de Neuville. Le géomètre croit devoir rappeler qu'il y a intérêt pour tout le monde à ce que les bornes soient découvertes lors de son passage, afin qu'elles soient mentionnées sur le nouveau plan.

LA MADELEINE. — M. Vermast Victor, âgé de 26 ans, ajusteur aux établissements Ruhlmann, demeurant à Armentières, rue Jeanne d'Arc, 39 bis, est tombé à la renverse en bas d'un escalier en serrant un boulon de générateur. Il s'est grièvement blessé à la tête.

LA MADELEINE. — Chez M. Delesalle et Cie, filateurs de lins, 10, rue Pasteur, à La Madeleine, Mlle Vilaghe Fernande, âgée de 14 ans, varoneuse, rue Fénay à Saint-Maurice, est accidentée les doigts de son banc à broches, a eu blessée à la main droite.

RONCHIN. — A l'occasion du grand concours national de tir à la carabine, au bénéfice des enfants pauvres, concours qui se terminera le 5 juillet prochain, le quartier du Cerf organise pour ce même jour, sous les auspices et avec le concours de la ville, une grande fête champêtre qui comprendra :

Le 4 juillet, retraite aux flambeaux avec le concours de la musique.

Le 5 juillet, concours national de tir et distribution des prix aux lauréats du concours ; concert gratuit donné par de nombreuses sociétés ; concert par une brigade de métier. Plaie septique. Docteur Vienne, dix jours.

— M. Arthur Huysslaert, 39 ans, fileur au peignage de Mme veuve Fouan-Lemin et fils, rue de Roubaix, est tombé d'une désinvolture et s'est fait une fracture de la première phalange du gros orteil avec plaie du pied gauche et contusion du poignet droit. Docteur Acrle, un mois.

FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET

Il est rappelé aux pâtissiers, Français et étrangers, qui désireraient prendre part à la fournitures des brioches pour le 14 juillet, qu'ils doivent déposer dans la matinée de lundi 29 juin (de 8 h. 3 à 9 h. 3 du matin, à la mairie, (Bureau des Ecoles), deux échantillons du poids moyen de 90 à 100 grammes.

SERVICE MILITAIRE. — SOUTIENS DE FAMILLE

Le Maire de la ville de Tourcoing a l'honneur d'informer les familles des jeunes gens déclarés aptes au service militaire en 1908, appartenant soit à la classe 1907, soit comme ajournés, à la classe 1906, qui n'ont pas encore obtenu la réduction de 0,75 c. prévue par l'article 22 de la loi du 21 mars 1905 et qui se croiraient des droits à cette bienfaitrice, qu'elles doivent, dans le plus bref délai, se présenter à la Mairie, Bureau Militaire, pour y déposer leur demande.

SOLIDARITE REPUBLICAINE

Les membres de la 8e section de la « Solidarité Républicaine » sont instamment priés d'assister à une réunion spéciale de la section qui se tiendra aujourd'hui dimanche 28 juin, à 7 h. 1/2 du soir, chez M. Ernest Dhuze, cabaretier, rue Balzac, 13.

La réunion sera présidée par un membre de l'administration.

Une causerie sera faite par un membre de la section et sera suivie d'un entretien du plus haut intérêt donné par le président et concernant certaines dispositions nouvelles qui seront apportées dans l'intérêt de la section. — Le président, G. SALBERT.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Fontier Germaine, rue de l'Alma, 9 — Leman Angèle, rue Saint-Roch — Delattre Robert, rue de Rivoli, 33 — Fluquet Henri, rue de Guisnes, 76 — Fourneau Robert, rue du Moulin, 54.

PUBLICATIONS DE MARIAGES. —